



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 141

Question orale n° 1542

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la route nationale 141 entre Saint-Junien et Limoges qui est depuis plusieurs années la « route de la peur ». Les accidents matériels y sont quotidiens et les morts trop fréquents. Cet axe constitue la principale voie d'accès de l'Auvergne et du Limousin vers les grands centres économiques et touristiques de l'Atlantique. Le trafic des poids lourds et des véhicules particuliers y est particulièrement dense. Des travaux de mise à deux fois deux voies ont été réalisés depuis plusieurs années, mais leur finalisation a été mise à mal par les coupes budgétaires, et ce malgré les financements complémentaires importants apportés par le conseil régional du Limousin et le conseil général de la Haute-Vienne. Deux points noirs subsistent : les secteurs Les Séguines-la-Barre et La Barre-le-Breuil, où la route à deux fois deux voies devient un goulot d'étranglement en repassant à deux voies de circulation. De nombreuses promesses ont été faites, mais depuis plusieurs mois, M. le ministre reste sourd aux demandes de rendez-vous écrites des parlementaires de la Haute-Vienne et des élus locaux concernés. Seule désormais la mise à deux fois deux voies en urgence de l'ensemble du trajet Limoges - Saint-Junien est à même de mettre un terme à l'hécatombe sur la RN 141, alors qu'il reste uniquement environ une vingtaine de kilomètres à réaliser. Les élus s'interrogent désormais fort légitimement sur la volonté supposée de l'Etat à sauver des vies humaines. Il lui demande donc quand l'Etat décidera de financer ces ultimes travaux et comment il les financera.

Texte de la réponse

AMENAGEMENT DE LA RN 141

ENTRE LIMOGES ET SAINT-JUNIEN EN HAUTE-VIENNE

M. le président. La parole est à M. Daniel Boisserie, pour exposer sa question, n° 1542, relative à l'aménagement de la RN 141 entre Limoges et Saint-Junien en Haute-Vienne.

M. Daniel Boisserie. Monsieur le ministre des transports, Mme Pérol-Dumont, présidente du conseil général de la Haute-Vienne, s'associe à ma question.

Depuis 1997, un comité regroupant les parlementaires et les élus locaux suit attentivement le projet de mise à deux fois deux voies de la route nationale 141 entre Saint-Junien et Limoges, où les accidents sont quotidiens et les morts trop fréquentes. Sur cet axe, qui constitue la principale voie d'accès de l'Auvergne et du Limousin vers l'Atlantique, le trafic des poids lourds et des véhicules particuliers est particulièrement dense. Des travaux de mise à deux fois deux voies ont été réalisés depuis plusieurs années, mais leur finalisation a été mise à mal par les coupes budgétaires, malgré les financements complémentaires importants apportés par le conseil régional du Limousin et celui de la Haute-Vienne.

Deux points noirs subsistent : les secteurs Les Séguines-La Barre et La Barre-Le Breuil, où la route à deux fois deux voies devient un goulet d'étranglement en repassant à deux voies de circulation.

La réalisation du premier secteur - Les Séguines-La Barre - était annoncée au mieux pour la fin 2006, alors que, je le rappelle, le premier avant-projet sommaire de l'itinéraire date de 1992. Elle ne sera finalement achevée qu'à la fin 2007 et, plus probablement, dans le courant de l'année 2008, en raison de l'absence de crédits de l'État, et

ce malgré l'effort financier du département de la Haute-Vienne, à hauteur de 9,1 millions d'euros, et de la région Limousin, pour plus d'un million.

Quant au second secteur - Le Breuil-La Barre -, il est désormais urgent de le réaliser. Les deux brigades de gendarmerie compétentes se déplacent en effet une à deux fois par jour pour des accidents de la circulation dans lesquels trois à quatre personnes décèdent tous les ans.

Cette situation, déjà rendue difficile par les 6 000 poids lourds qui empruntent quotidiennement la RN 141, risque dans les mois, voire dans les semaines à venir, de devenir ingérable et de générer des catastrophes routières. En effet, l'augmentation du trafic des camions sur l'axe de la route Centre Europe Atlantique a conduit bon nombre de chauffeurs de véhicules à emprunter un autre itinéraire - la route départementale qui relie Bellac, Mézières-sur-Issoire et Confolens - pour éviter l'engorgement provoqué par les ruptures de la deux fois deux voies. Or cette route départementale a récemment connu à son tour de dramatiques accidents de la circulation, dus à son inadaptation au trafic des poids lourds. Le conseil général de la Haute-Vienne - c'est un fait nouveau - a donc été obligé d'interdire cet axe aux véhicules de plus de 19 tonnes. Dès lors, plus de 3 000 poids lourds viennent s'ajouter quotidiennement aux 6 000 déjà présents sur la RN 141.

En outre, il convient de rappeler qu'à proximité de l'axe Le Breuil-La Barre, se trouve la commune d'Oradour-sur-Glane, dont le village martyr et le centre de la mémoire construit par le département accueillent chaque année 300 000 visiteurs, lesquels doivent emprunter la RN 141 pour y accéder. Des mesures doivent donc être prises afin que soient réalisés des ouvrages permettant une bonne desserte d'Oradour.

Monsieur le ministre, je suis intervenu à maintes reprises auprès de vous-même et de vos prédécesseurs pour dire combien il était urgent que l'État mette tout en oeuvre afin que la RN 141 puisse jouer son rôle d'axe routier majeur. De nombreuses promesses ont été faites. Seule une rapide mise à deux fois deux voies de l'ensemble du trajet Limoges-Saint-Junien est à même de mettre un terme à l'hécatombe sur la RN 141. Il reste encore environ 7 kilomètres, entre La Barre et Le Breuil, dont le financement n'est pas envisagé par l'État. Or le temps presse, puisque la validité de la déclaration d'utilité publique, qui date de 2000, implique que les travaux soient impérativement commencés avant 2010.

Monsieur le ministre, quand l'État décidera-t-il de financer ces ultimes travaux et comment les financera-t-il ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur Boisserie, ainsi que vous l'avez dit vous-même, votre question porte sur deux points différents. Je suis convaincu que la réalisation de ces travaux est indispensable sur ce chaînon qui est l'un des plus difficiles de la route Centre Europe Atlantique, dont chacun connaît l'importance.

En ce qui concerne la section comprise entre Les Séguines et La Barre, j'ai pu, compte tenu des décisions du CIADT du 6 mars dernier, signer une autorisation d'engagement de 7 millions d'euros pour 2006, ce qui nous permettra de réaliser l'opération au plus tard en 2007.

Quant à l'aménagement entre La Barre et Le Breuil, seuls les crédits d'études ont été inscrits au contrat de plan, l'État, la région et les collectivités ayant fait ce choix en raison de l'existence d'autres priorités. Il importe donc d'achever les dernières études de cette opération, compte tenu des engagements pris et des partages préexistants que vous connaissez. Les travaux pourraient intervenir dans le cadre du nouveau dispositif d'aménagement des routes nationales, qui fera désormais l'objet de programmes de développement et de modernisation par itinéraires, sous la responsabilité de l'État. Je suis bien entendu favorable à l'inscription de cette opération, dont la taille n'est pas gigantesque, dans le projet d'itinéraire, et j'y veillerai avec le préfet de région. J'ajoute que, si les collectivités territoriales le souhaitent, elles pourront s'associer à cette opération. Comme vous, je suis convaincu qu'il faut réaliser très vite cette portion et donc l'inscrire dans le projet d'itinéraire qui débutera dès 2007.

M. le président. La parole est à M. Daniel Boisserie.

M. Daniel Boisserie. Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces précisions, même si la deuxième partie de votre réponse me laisse sur ma faim. Les collectivités sont en effet à bout de souffle et ne sont pas en mesure de participer financièrement à l'opération. J'aurais souhaité que vous puissiez recevoir au moins le président du comité, afin d'éviter que des manifestations ne se produisent.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1542

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3483

Réponse publiée le : 5 avril 2006, page 2417

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 avril 2006